

PROCES VERBAL
Séance du 29 novembre 2023

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Présents : 10

Votants: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Xavier BLOT, Alain BONIS, Marie-Christine DA COSTA, Sylvianne DELCOUSTAL, Emile FABRE, José GONZALEZ, Claire TOUCHES, Ingrid VAN DONK, Jean-Baptiste DELGADO, Amélie CALVET ÉPOUSE FAUQUET

Représentés: Frédéric LECORNE par Jean-Baptiste DELGADO

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Claire TOUCHES

Objet: Délibération achat de 9 cases au cimetière - 2023 099

Monsieur Alain BONIS, Maire, informe l'assemblée de l'achat de neuf cases pour le cimetière pour un montant de 5 166.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Le Maire



Alain BONIS

Transmis au contrôle de l'état le .../.../....

Objet: Installation d'un compteur EDF place du Centre - 2023 100

Monsieur Alain BONIS, Maire, informe l'assemblée que suite à la demande de raccordement au réseau électrique ayant pour objet de desservir les commerçants ambulants du jeudi matin, ENEDIS présente un devis pour la somme de 1591.20 TTC, devis à régler avant travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande et autorise Monsieur Alain BONIS à signer toutes pièces utiles.

Le Maire



Alain BONIS

Transmis au contrôle de l'état le .../.../....

Objet: Réaménagement dette Lot Habitat - demande de garantie - 2023 101

Objet: Plan de financement plateau sportif - 2023 102

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du projet de création d'un plateau multisport

Il convient de solliciter :

- L'ANS, le département et la région

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement comme suit

Coût de la création du plateau sportif :	46 946.00 € HT
ANS	23 473.00 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 390.00 € HT
CONSEIL REGIONAL	4 693.00 € HT
autofinancement communal	9 390.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus
- De solliciter, telles que détaillées dans le plan de financement, les subventions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Le Maire

Alain BONIS



Transmis au contrôle de l'état le .../.../....

Objet: Demande d'adhésion de la commune de Vire sur Lot au RPI Duravel Touzac Soturac - 2023 103

Vu l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis la fermeture de l'école de VIRE SUR LOT, la mairie de VIRE SUR LOT doit choisir son école de rattachement.

Après consultation des parents d'élèves et du conseil municipal de VIRE, il en résulte que la majorité des élèves sont inscrits dans les écoles du RPI (Duravel-Soturac –Touzac)

En conséquence, Madame le Maire de la commune de VIRE SUR LOT choisit les écoles du RPI pour écoles de rattachement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de VIRE SUR LOT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit à l'unanimité pour écoles de rattachement les écoles du RPI de Duravel -Soturac-Touzac.

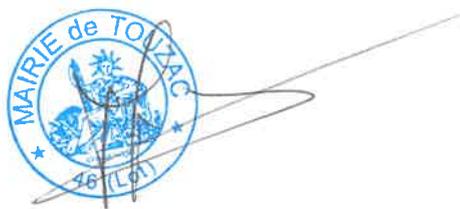
Après délibération, le Conseil Municipal de Touzac décide à la majorité des présents :

- D'approuver
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois an susdits.

Le Maire

Alain BONIS



Transmis au contrôle de l'état le .../.../....

Objet: Vote de crédits supplémentaires - touzac DM10 (compteur EDF place du centre) - 2023 104

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2172 - 62	Aménagements de terrains (mise à dispo)	-1591.20	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1591.20	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Transmis au contrôle de l'état le .../.../...



Objet: Vote de crédits supplémentaires - touzac DM11 (remorque) - 2023 105

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2172 - 62	Aménagements de terrains (mise à dispo)	-200.00	
2182	Matériel de transport	200.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

Transmis au contrôle de l'état le/..../....



Objet: Enfouissement des réseaux aux bourg - opération 40305EP - 2023 106

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'enfouissement de l'éclairage public opération 40305EP.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- 1) approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année ,
- 3) s'engage à participer à cette opération à hauteur de 8073.02 €, cette participation étant nette de TVA, et s'engage à financer cette dépense.
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Fait et délibéré,
à TOUZAC, le
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur le Maire,

Alain BONIS



Transmis au contrôle de l'état le/....../....

Objet: Vote de crédits supplémentaires - touzac DM12 (Van Den Broeken) - 2023 109

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	-100.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.



QUESTIONS DIVERSES

1 – Problème licence IV

La mairie va adresser un courrier au Procureur de la République pour demander le maintien de la licence pendant la durée des travaux

2 – Café restaurant

La mairie demande à l'architecte d'inclure le matériel de cuisine dans l'estimation de faisabilité.

Des dossiers de subventions seront déposés auprès de l'état (DETR) du Département (FAST) de la région. Une demande sera faite également dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment (FOND VERT).

3 – Travaux du Pont

L'entreprise présente sur le chantier vérifie actuellement les piles du pont.

4 – Bibliothèque

Le personnel bénévole de la bibliothèque demande l'utilisation de la salle du conseil pour l'organisation d'une réunion.

5 – La Sainte Barbe

Le 16 décembre 2023, les pompiers organisent à Touzac leur réunion de la Sainte Barbe

6 – Sécurité incendie

La mairie a demandé auprès des pompiers une étude sur la sécurisation de la commune contre les incendies. Ce projet sera à répartir sur plusieurs exercices comptables.

Un dossier de permis de construire est actuellement en attente pour cette raison.

7 – Recensement 2024

Ce recensement aura lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024. Environ 220 foyers seront recensés.

Des journées de formation sont organisées par l'INSEE.

8 – Stages

Deux stagiaires sont accueillis à la cantine : un stage découverte de 3^{ème} et un stage niveau CAP.

9 – Père Noël

Le 22 décembre aura lieu le Père Noël du personnel communal

FIN DE SEANCE : 20h25.